



15 avril 2026

L'honorable Lena Metlege Diab, C.P., députée
Ministre de l'Immigration, des réfugiés et de la citoyenneté
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Objet : Coupures prévues au Programme fédéral de santé intérimaire

Madame la Ministre,

Au nom d'Amnistie internationale Canada, nous vous demandons d'annuler l'introduction prévue de quotas-obligatoires pour les bénéficiaires du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). Amnistie internationale s'inquiète du fait que les coupures dans la couverture santé des personnes réfugiées s'inscrivent dans le cadre d'une attaque plus large contre les droits des personnes réfugiées et migrantes, qui exploite et exacerbe les sentiments anti-migrants et la désignation des personnes réfugiées et migrantes comme boucs émissaires. Ces attaques, notamment les modifications adoptées récemment dans la loi C-12, mettent ces personnes en danger.

La quote-part de 30 % proposée pour les soins dentaires, optiques et de santé mentale ainsi que pour les fournitures médicales essentielles, ainsi que la quote-part de quatre dollars par ordonnance, créeront des obstacles à l'accès aux soins pour les familles en situation de grande précarité financière. Comme l'ont signalé de nombreux prestataires de soins de santé, associations de santé et syndicats et associations d'infirmières,¹ lorsque les personnes n'ont

¹ Voir, par exemple : Association médicale canadienne, Commentaire : Les nouvelles quotas-obligatoires, un recul pour les personnes réfugiées et le système de santé, 27 mars 2026, <https://www.cma.ca/fr/propos-nous/salle-presse/commentaire-nouvelles-quotas-obligatoires-recul-personnes-refugiees-systeme-sante> ; Collège des médecins de famille du Canada, Le CMFC est préoccupé par l'introduction de copaiements obligatoires dans le cadre du PFSI, 13 février 2026, <https://www.cma.ca/fr/propos-nous/salle-presse/commentaire-nouvelles-quotas-obligatoires-recul-personnes-refugiees-systeme-sante> ; Société canadienne de pédiatrie, lettre adressée au ministre Diab en date du 20 février 2026, https://cps.ca/uploads/advocacy/Changes_to_IFHP.pdf; Association canadienne des médecins d'urgence, lettre adressée au ministre Diab en mars 2026, <https://caep.ca/wp-content/uploads/2026/03/CAEP-statement-IFHP-Cuts-2026.pdf>; Société des obstétriciens et gynécologues du Canada, Déclaration de la SOGC sur les modifications apportées au Programme fédéral de santé intérimaire, 2 avril 2026, <https://sogc.org/en/content/featured-news/SOGC-Statement-on-Changes-to-the-Interim-Federal-Health-Program.aspx>;

pas les moyens de se soigner, elles reportent les soins, leur état de santé s'aggrave et elles sont plus susceptibles de se retrouver aux urgences. Ces visites sont plus coûteuses que les soins préventifs et accentuent la pression sur des services d'urgence déjà surchargés, compromettant ainsi l'objectif affiché du gouvernement de « maintenir l'accessibilité des soins de santé complémentaires tout en gérant de manière responsable la demande croissante »². Refuser de fournir des soins de santé peut également entraver la capacité des personnes à travailler et à prendre soin de leurs proches, augmentant ainsi le risque de pauvreté et d'autres problèmes.

Depuis des années, le Canada est critiqué par le Comité des droits de l'homme des Nations unies pour avoir violé le droit à la vie en ne garantissant pas l'accès aux services de santé essentiels existants aux personnes en situation irrégulière. En 2018, après que Nell Toussaint eut contesté le refus de couverture médicale au titre du PFSI, le Comité des droits de l'homme a noté que l'exclusion des soins couverts par le PFSI pouvait entraîner la mort ou avoir des conséquences négatives irréversibles sur sa santé, violant ainsi à la fois son droit à la vie et son droit à la non-discrimination, et a appelé le Canada à prendre les mesures nécessaires pour prévenir de telles violations à l'avenir en garantissant l'accès aux soins de santé essentiels aux personnes en situation irrégulière.³ Au lieu de faire cela, le Canada s'engage dans la mauvaise direction en restreignant davantage l'accès aux soins de santé essentiels, en l'occurrence pour les personnes réfugiées et demandeuses d'asile, ce qui conduira à de nouvelles violations des droits fondamentaux.

Qu'une personne soit récemment arrivée au Canada en quête de sécurité ou que sa famille y vive depuis des générations, chacun mérite le soutien dont il a besoin pour s'épanouir. Les prestations actuellement fournies par le PFSI sont similaires à celles dont bénéficient les Canadiennes et Canadiens à faible revenu. Les professionnel·le·s de la santé ont démontré à quel point ces soins sont essentiels pour de nombreuses personnes réfugiées et demandeuses d'asile. Priver quiconque au Canada de soins de santé essentiels est cruel et contre-productif. Comme l'a déclaré Louise Arbour lorsqu'elle occupait le poste de Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, l'accès à des soins de santé financés par l'État est « une pierre angulaire des valeurs

Réseau canadien pour la santé des réfugiés, Les coupes « cruelles et coûteuses » du gouvernement Carney dans les soins de santé aux réfugiés inquiètent les médecins, 28 janvier 2026, <https://drive.google.com/file/d/1t5erIbhoj6ka-CTeNjdCTWTI3kA7tzaL/view>; Fédération canadienne des syndicats d'infirmières, Déclaration sur les compressions proposées au Programme fédéral de santé intérimaire, 23 mars 2026, <https://fcsii.ca/declaration-sur-les-compressions-proposees-au-programme-federal-de-sante-interimaire/>; Association des infirmières praticiennes de l'Ontario, Prise de position | Modifications apportées au Programme fédéral de santé intérimaire, 25 mars 2026, <https://npao.org/position-statement-changes-to-the-interim-federal-health-program/>; Réseau canadien des professionnels de santé musulmans, Déclaration sur les modifications proposées au Programme fédéral de santé intérimaire, <https://cmhn.ca/statements>.

² Gouvernement du Canada, Changement apporté au Programme fédéral de santé intérimaire (janvier 2026). <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/changements-pfsi.html>

³ Comité des droits de l'homme. Constatations adoptées par le Comité au titre de l'article 5 (par. 4) du Protocole facultatif, concernant la communication no 2348/2014, 30 août 2018. CPR/C/123/D/2348/2014. <https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=kg1%2fmU5t35qbjqefJ%2boW00mvlCjwC7rz657hwtPOVU1uyK08iqCc2UOijmCiKLaPw28zcr5IEwcFrxfDQJlQnUg6yGeJLGMDLb8KEeV1qg%3d>

canadiennes, une manière d'honorer l'engagement fondamental que nous avons les uns envers les autres ». ⁴

Nous vous demandons d'honorer cet engagement et d'annuler l'introduction de quotes-parts pour les bénéficiaires du PFSI.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération respectueuse,



France-Isabelle Langlois
Directrice Générale
Amnistie internationale Canada francophone



Ketty Nivyabandi
Secretary General
Amnesty International Canada (English-speaking)

cc L'honorable Marjorie Michele, C.P., députée
Ministre de la Santé

⁴ Louise Arbour, "LaFontaine-Baldwin lecture 'Freedom from want': from charity to entitlement" (3 mars 2005).